

Compte-rendu de la réunion d'information du 25 mars 2020

Cette réunion était présidée par M. MERILLON, Secrétaire général adjoint du MAA.

FO Agriculture était représentée par Jean-Christophe LEROY, Stéphane TOUZET, Christine HEUZE, Anaïs VILLAIN.

Voilà, nous y sommes, ce n'est pas faute d'avoir alerté ! La réorganisation des politiques publiques a atteint ses limites. Faute de moyens, fautes de fonctionnaires qualifiés et de métier, nous assistons aujourd'hui à une désorganisation totale d'une gestion de crise où l'on ne sait plus comment faire, ni que faire.

FO accompagne les collègues qui font face à cet événement hors du commun. Tous les jours, nous sommes en contact avec eux en département et les mails reçus sont le plus souvent alarmants.

Sur le terrain la situation est très compliquée et montre un décalage entre les bureaux parisiens et la réalité.

FO a dû concentrer son intervention sur les sujets d'urgence imminente : sécurité des agents, mesures de prévention, organisation du travail et questions RH. Tous les autres sujets recensés seront adressés par écrit à notre administration.

Pour l'administration un mot d'ordre : assurer la sécurité sanitaire de tous les agents.

Informations sur la situation sanitaire des agents

Le président de séance présente un état imprécis des agents susceptibles d'avoir été contaminés par le COVID 19. Quelques cas ont cependant été recensés.

Position fonctionnelle des agents

Aucun recensement précis de la situation n'a été réalisé.

85 à 90 % des agents seraient en télétravail selon les structures, mais le MAA pointe une ambiguïté entre ASA et télétravail.

FO demande l'obtention d'un recensement précis de la position des agents.

Pour rappel, la position des agents en ASA spécifique COVID 19 ne génère pas de RTT, ce qui est dénoncé par **FO**.

Télétravail

Concernant l'équipement en télétravail : l'administration n'a pas anticipé le besoin colossal d'un nombre aussi important d'agents à équiper en matériel informatique (ou de communication).

Le MAA a conscience des difficultés de la position du télétravailleur aujourd'hui. Un rappel aux structures sera fait sur l'adaptation des objectifs au vu du contexte et sur la cohérence des rythmes de travail.

Des mesures ont été prises sur le réseau informatique : augmentation de connexions simultanées en VPN et augmentation de la maintenance du RIE.

Relation MAA / DDI

A la question de **FO** sur l'interlocuteur privilégié pour les DDI, c'est bien le ministère de l'intérieur qui est aux commandes.

Le MAA est consulté sur les sujets métiers qui relèvent de notre compétence : abattoir / PAC / sécurité sanitaire...

Les situations non conformes aux mesures barrières ou aux lignes directrices de l'administration centrale doivent lui être signalées. Tenez-nous informés !

Calendrier PAC

L'accueil physique des télédéclarants ne pouvant plus être assuré, une demande de report de l'échéance de télédéclaration est en cours d'étude au niveau de la commission européenne.

Entretien professionnel annuel

Les entretiens professionnels sont reportés et ne doivent pas se faire par téléphone.

Mobilité

L'administration reste pragmatique, compte tenu des difficultés, et adapte un nouveau calendrier pour le cycle de mobilité en cours :

- **17 avril** (au lieu du 31 mars) pour la télédéclaration des agents du MAA,
- **20 avril** (au lieu du 25 mars) pour les candidats externes.

Du 20 au 30 avril, les structures doivent remonter leurs avis.

Le MAA préconise l'entretien avec les chefs de service par téléphone.

La communication des avis sur les candidatures sera effectuée à partir du 18 mai 2020.

L'administration souhaite garder la perspective de prise de poste au 1er septembre.

Pour votre mobilité, ne tardez pas à contacter vos représentants **FO Agriculture**.

Ce décalage de calendrier rendra impossible le deuxième cycle initialement prévu. Les postes vacants seront donc diffusés au fil de l'eau, en attendant le 3ème cycle de fin d'année.

Une instruction, en ce sens, vient d'être diffusée sur BO agri concernant les nouvelles modalités.

Agents contractuels ministère en CDD

Les contrats arrivant à échéance et ayant vocation à être renouvelés seront reconduits.

Une réflexion est en cours concernant les autres contrats.

Congés

L'administration encourage la prise des congés prévus au motif du droit à la déconnexion, **contesté par FO**.

Abattoirs et missions DGAL

Loïc EVAIN représentait la DGAL.

Des notes ont été rédigées pour actualiser les modalités de priorité intégrant le mode dégradé.

Une instruction continuité-santé-protection animale est en cours, une autre est prévue pour les établissements délégataires, ainsi que des fiches pratiques pour la restauration collective.

Des fiches réflexes sur la conduite des activités du contrôle au regard du respect sanitaire sur le COVID 19 ont été diffusées.

Les DDI (ou préfets) ont la responsabilité d'exiger des abatteurs la mise en œuvre des mesures « barrière » dans leur établissement. À défaut de quoi, les services d'inspection pourront se retirer.

La remise directe, sauf en cas d'alerte, n'est pas recensée dans le plan de continuité de l'activité (PCA). Sauf urgence particulière, les missions qui ne sont pas recensées dans le PCA n'ont pas vocation à être réalisées. Les déplacements doivent être limités au maximum.

FO insiste sur les risques spécifiques en abattoirs où les agents dépendent de la bonne volonté des industriels à mettre des mesures « barrière » en place.

Les agents s'inquiètent que des mesures individuelles de protection, tel que les masques, ne soient pas mis à leur disposition.

L'administration répond que c'est le ministère de la santé qui statue de l'opportunité du port des masques, par contre il est clair que les directeurs doivent assurer le respect des mesures de prévention. Le MAA, en lien avec la DGAL, diffusera une note en ce sens.

Enseignement

La DGER a publié des documents pour la continuité pédagogique.

Le chef du service de l'enseignement technique salue la mobilisation des agents et équipes enseignantes, des agents de la DGER et des DRAAF, dans ces conditions dégradées.

AgroSup Dijon a mis à disposition, des équipes, des outils et des ressources numériques pour mettre en place 2 400 classes virtuelles.

La DGER a été réorganisée. Le soutien aux établissements est assuré, passant par les DRAAF et les SRFD. L'inspection a un correspondant dans chaque région.

Pour répondre aux questions sur le télétravail, les examens, la gestion des congés, la sécurité des agents, un CTEA sera programmé mercredi ou jeudi matin de la semaine prochaine en audio ou visio conférence.

Il faut clarifier les missions essentielles. Il faut être en appui aux élèves décrochés.

C'est le chef d'établissement qui a la responsabilité dans son plan de continuité. Les agents libérés peuvent participer à l'activité de l'établissement dans le respect des conditions de sécurité. Pour le rappel des familles, il n'y a pas de nécessité de présence physique.

En ce qui concerne la communication des documents et des directives : tout est mis en ligne sur Chlorofil et accessible à tous. Nous comprenons la nécessité de les faire passer aux OS.

Les CHSCT et CTREA : les DRAAF vont s'efforcer de mettre en place des GT comme en AURA.

Dialogue social

Le MAA fera un point hebdomadaire avec les OS.

Merci à tous les collègues qui nous ont fait remonter les problématiques organisationnelles du quotidien. Celles-ci ont été soumises à l'administration.

Voir les questions :

- [Enseignement agricole](#)
- [Hors enseignement agricole](#)

FO Agriculture reste à votre écoute pour porter toutes les questions que vous nous ferez remonter.

En guise de conclusion :

Nous constatons une suspicion de la part de la hiérarchie qui résiste parfois à mettre les agents en télétravail. Or les agents sont engagés dans le service public et dans la continuité du service au public et le confinement de ceux qui le peuvent est un dispositif national.

Nous demandons un moratoire sur les réorganisations de services et sur les suppressions de postes envisagées et un arrêt de toutes les réformes et restructurations. Des moyens humains et budgétaires supplémentaires, répondant aux besoins, doivent être alloués aux services publics.

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

